

L'Humanité, 10 février 2023

Droits humains. Quel statut et quelle protection pour les réfugiés ?

À l'initiative du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, une rencontre-débat s'est tenue le 5 janvier. L'approche a été autant géopolitique qu'humanitaire.

Nous connaissons aujourd'hui un pic jamais atteint de personnes déplacées, avec plus de 100 millions de réfugiés qui fuient leur pays en raison de la guerre ou de persécutions. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) a organisé, le 5 janvier, une conférence-débat qui a attiré un public nombreux et intéressé. Il s'est agi de retracer l'émergence de la notion de réfugié au XX^e siècle, l'évolution historique de leur nombre et de leur situation dans le monde, et de présenter un focus sur la situation actuelle. À l'initiative de l'historienne Chloé Maurel, présentée et animée par Jean-François Quantin, coprésident du Mrap, cette rencontre a permis d'analyser la crise de l'accueil des réfugiés en Europe et dans le monde. Les réflexions s'inscrivent à la fois dans le champ de l'histoire, de la géographie, de la sociologie, de la science politique, des relations internationales et du droit international.

Quelle est la situation actuelle des réfugiés ?



CHLOÉ MAUREL

Agrégée et docteure en histoire, spécialiste de l'ONU

Chloé Maurel Plus de 34 000 êtres humains ont trouvé la mort depuis 1993 en essayant de rejoindre l'Europe. Et ce, alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU proclame dans son article 13 : « Toute personne a le droit de circuler librement » et « de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». Nous vivons aujourd'hui la plus importante crise de l'accueil des réfugiés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les conflits en Syrie, en Irak, mais aussi en Érythrée, en Éthiopie, au Burkina Faso, en Birmanie, et en Ukraine alimentent ce phénomène. Contrairement aux idées reçues, 85 % des réfugiés sont accueillis dans des pays du Sud et non pas du Nord.



Voir aussi :

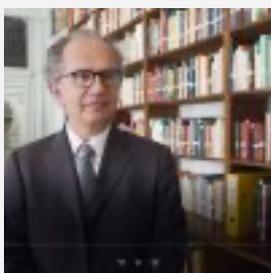
Quels effets la guerre va-t-elle avoir sur la politique d'accueil ?

Actuellement, environ 60 % d'entre eux sont accueillis dans dix pays seulement à travers le monde. Il faudra, de plus, compter dans l'avenir avec un nombre de plus en plus important de réfugiés climatiques. Si le XX^e siècle a été, comme l'a dit Sylviane de Wangen, « *le siècle des réfugiés politiques* », le XXI^e siècle apparaît d'ores et déjà comme celui des réfugiés climatiques. L'ONU prend en compte depuis longtemps cette nouvelle catégorie : la notion de réfugié climatique a été introduite en 1985, dans un rapport pour le Programme des Nations unies pour l'environnement. Par ailleurs, depuis 2006, le nombre de déplacés internes, c'est-à-dire de personnes déplacées et réfugiées dans leur propre pays, a dépassé celui de réfugiés externes.

Comment faire face à ce défi humanitaire ?

Chloé Maurel Il est urgent de mieux accueillir les réfugiés et d'équilibrer leur répartition. Pour gérer cette gigantesque crise humanitaire au niveau mondial, l'ONU, organisation internationale rassemblant 193 États membres, apparaît comme l'instance légitime, car elle est universelle et multilatérale. De plus, l'ONU a une conception humaniste, contrairement à d'autres structures comme l'agence Frontex, de l'UE, axée sur des objectifs plus sécuritaires et qui refoule des migrants en Grèce sans respecter les droits humains. Dans un émouvant article du journal *le Monde* en 2015, Guy Sorman faisait un parallèle avec le destin de son père, rescapé de la Shoah pendant la Seconde Guerre mondiale. Le sort des réfugiés et demandeurs d'asile doit nous alerter et nous concerner, tout autant que celui des milliers d'Européens qui, dans les années 1930 et 1940, tentaient désespérément de fuir le danger mortel du nazisme et du fascisme.

Qui sont aujourd'hui les réfugiés dans le monde ?



PAOLO ARTINI

Représentant du Haut Conseil aux réfugiés en France

Paolo Artini Les déplacés de force sont des personnes avec leur histoire individuelle, poussées à chercher refuge en raison des guerres, des persécutions, des violations des droits de l'homme. Le déplacement forcé dans le monde est en augmentation et a atteint en 2022 le chiffre record de 103 millions de personnes (dont 32,5 millions de réfugiés, 53 millions de

déplacés internes, 4,9 millions de demandeurs d'asile et 5,3 millions d'autres personnes en besoin de protection). Les principaux pays d'origine sont la Syrie, le Venezuela, l'Ukraine, l'Afghanistan, le Sud-Soudan et le Myanmar. La majorité des réfugiés (69 %) est accueillie dans des pays voisins de leur pays d'origine. Avec la guerre en Ukraine, la question des réfugiés a fortement mobilisé l'opinion.

Comment cela se traduit-il ?

Paolo Artini Le déplacement à la suite de la guerre en Ukraine est le plus rapide depuis la Seconde Guerre mondiale. Un tiers de la population a été déplacé de force et presque 5 millions de personnes ont bénéficié de la protection temporaire en Europe. Parmi elles, beaucoup de femmes et d'enfants, avec des vulnérabilités spécifiques. L'élan de solidarité envers les réfugiés venus d'Ukraine a démontré que l'Europe est capable d'accueillir efficacement les personnes déracinées. Il est important que ces bonnes pratiques soient étendues à tous les réfugiés et demandeurs d'asile, d'où qu'ils viennent.

La situation en Méditerranée, avec des milliers de personnes mortes et disparues chaque année, appelle à un renforcement des capacités de sauvetage et à un système prévisible de solidarité européenne pour les personnes qui sont sauvées. On ne peut pas oublier les autres crises humanitaires, comme l'Afghanistan, la Syrie et le Sahel.

Le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2018 et basé sur la convention de Genève de 1951, met l'accent sur la nécessité d'aider les pays et communautés d'accueil des réfugiés de façon solidaire. Tous les acteurs étatiques, de la société civile et du secteur privé, peuvent jouer un rôle important en s'engageant en faveur des réfugiés.

Pouvez-vous nous dire en quoi nous vivons une « crise » de l'asile ?



DANIÈLE LOCHAK

Juriste

Danièle Lochak Alors que la question des réfugiés a cessé d'être une préoccupation majeure en Europe, à partir du milieu des années 1970, une série d'événements va engendrer de nouveaux flux de réfugiés sur l'ensemble de la planète. C'est dans ce contexte qu'on parle pour la première fois de « crise » du droit d'asile. Aux yeux des gouvernements européens, tétanisés par l'accroissement de la demande d'asile, les personnes qui affluent vers l'Europe ne sont pas de « vrais » réfugiés, mais des migrants cherchant à contourner les dispositions restrictives sur l'immigration de main-d'œuvre. Mais, pour les défenseurs du droit d'asile, à l'inverse, la « crise » réside dans la réaction des États occidentaux qui aboutit à priver ce droit de toute effectivité. Hésitant à violer de front les obligations résultant de la convention de Genève, les gouvernements vont chercher à les contourner en s'appuyant sur une « faille » du dispositif.



Voir aussi :

[En Pologne, l'exode ukrainien bouscule les politiques migratoires de l'UE](#)

Il faut savoir que la convention n'oblige pas les États à accueillir les réfugiés sur leur territoire et se borne à énoncer un principe de non-refoulement. D'où l'énergie dépensée pour stopper les flux de réfugiés en amont des frontières européennes. Cette stratégie de contournement comporte au moins trois volets : une politique restrictive de reconnaissance du statut, la fermeture des voies d'accès légales à l'Europe avec l'imposition généralisée du visa et, enfin, la délocalisation et l'externalisation qui visent à reporter la responsabilité du contrôle des frontières et de l'accueil des réfugiés sur les pays tiers.

Le sort des réfugiés se trouve-t-il confronté au racisme et au rejet de l'autre ?



DOUDOU DIÈNE

Philosophe, rapporteur spécial de l'ONU

Doudou Diène Trois facteurs lourds articulent la question des réfugiés à la problématique du racisme. D'abord, ces deux phénomènes doivent être analysés dans le temps long de leur développement. Le concept de refuge s'inscrit ainsi comme valeur spirituelle centrale des religions et traditions spirituelles dans la notion commune de sanctuaire, lieu inviolable d'accueil du persécuté, du faible et du démuné.

Deuxièmement, il faut mesurer la prégnance contemporaine de la question identitaire. La centralité idéologique de l'altérité comme antagonisme s'inscrit à la fois dans le paradigme historique de légitimation raciale des dominations esclavagistes et coloniales et la construction politique et idéologique de l'articulation de l'identité et de la sécurité.

Enfin, troisième aspect : les expressions sociales structurantes de rejet et d'exclusion se traduisent par des politiques de discrimination et d'inégalités. La multiculturalisation ethnique, religieuse et culturelle des sociétés contemporaines, notamment européennes, héritières des dominations impériales de l'esclavage et de la colonisation, se traduit par une mutation identitaire profonde. La rhétorique idéologique de légitimation de mission de civilisation par des valeurs universelles est désormais remplacée par celle de défense de l'identité nationale menacée par la diversité ethnique, religieuse et culturelle. L'étranger, dans ces diverses expressions raciales, culturelles et religieuses, constitue la figure emblématique de la menace identitaire.

Cette mutation est légitimée par des constructions intellectuelles toxiques, comme le soi-disant « grand remplacement », racialement motivées, alimentées par la fragilité économique et la peur sociale générées par la surdétermination du néolibéralisme et des valeurs matérielles et financières du marché. Ces constructions idéologiques et intellectuelles sont relayées par les plateformes électorales et médiatiques de partis et mouvements désormais à la porte du pouvoir politique dans un nombre croissant de pays. Rejet et exclusion se concrétisent par des constructions de murs et, légalement, par des mesures législatives, administratives et sécuritaires relatives à la citoyenneté, au séjour et aux droits économiques et sociaux. L'invisibilisation de l'altérité, réfugié et immigré, désormais assumée politiquement s'exprime par l'externalisation de leurs droits constitutionnels et conventionnels.

La figure du réfugié symbolise la tension politique et éthique entre deux dynamiques fortes : les dynamiques multiculturelles et sociales qui s'expriment dans les structures profondes des sociétés et les structures et institutions du pouvoir néolibéral. Face à ces dangers, voici quelques pistes de résistance et de combat : les fronts principaux d'action sont les valeurs de justice, l'application du droit et des engagements internationaux, notamment sur le racisme, et la promotion du pluralisme ethnique, religieux et culturel. La stratégie profonde dans la durée doit s'articuler autour de la subversion de la figure du réfugié de victime en force de transformation de la société.

SOS Méditerranée vient au secours des personnes en détresse en mer. Pourquoi avez-vous engagé cette action ?



FABIENNE LASALLE

Directrice adjointe de SOS Méditerranée

Fabienne Lassalle La Méditerranée est la route la plus mortelle au monde pour celles et ceux qui prennent le chemin de l'exil, la Méditerranée centrale totalisant à elle seule 80 % des décès. Pour fuir la Libye où ils sont séquestrés, volés, torturés, réduits en esclavage, certains font le choix de risquer leur vie pour traverser la Méditerranée en montant sur des embarcations de fortune surchargées et dangereuses. Pourquoi l'Europe laisse-t-elle sombrer à ses portes des milliers de personnes ? Le droit de la mer est pourtant formel : c'est une obligation légale de porter assistance à toute personne qui s'y trouve en détresse. Les États ont la responsabilité de mettre en place les moyens et la coordination nécessaires au sauvetage en mer.



Voir aussi :

[Le jour où la France n'a pas \(vraiment\) accueilli l'Océan Viking...](#)

Mais, depuis 2013, les naufrages se succèdent et les États européens échouent à se mettre d'accord pour venir en aide aux naufragés de la Méditerranée. L'opération « Mare Nostrum », une flottille de six navires, mise en place par l'Italie en 2013 et qui a permis de secourir plus de 150 000 personnes, n'a duré qu'une seule année, avant d'être torpillée par l'Europe. Ne rien faire est intolérable et contraire aux valeurs portées par l'Europe. En 2015, une poignée de citoyens créent SOS Méditerranée, une organisation européenne maritime et humanitaire avec trois missions : sauver, protéger, témoigner. D'abord avec l' *Aquarius*, son premier navire, puis l' *Ocean-Viking* depuis 2019, nos équipes ont secouru non pas des réfugiés ou des migrants mais 37 173 hommes, femmes et enfants.

Pourquoi faites-vous cette distinction ?

Fabienne Lassalle En parlant de réfugiés et non pas d'humains, le phénomène migratoire prend le pas sur l'urgence vitale. Alors que secourir des vies en danger devrait être la priorité, celle-ci est détournée par d'autres impératifs politiques de gestion des flux migratoires. Le droit de la mer n'est plus respecté et les organisations civiles de sauvetage telles que SOS Méditerranée sont entravées. Les ONG peinent à mener leur mission et subissent des campagnes de criminalisation et de harcèlement qui peuvent entraîner jusqu'à l'immobilisation des navires de sauvetage. Et pendant ce temps, des hommes meurent en Méditerranée...